Collectif 384

Représentation et défense de tous les personnels
De l'enseignement supérieur public

CNESER session permanente



(18 novembre *2025)*

PROPOS LIMINAIRES DU COLLECTIF 384

Monsieur le Directeur général, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants des universités et des organisations élues, mes chers collègues,

Depuis 3 années, le collectif 384 réclame l'équité, la justice, envers une catégorie d'enseignants invisibilisés, les ES, alors qu'ils ne demandent qu'une seule chose : être reconnus et récompensés pour leur travail de qualité indispensable à l'ESR, au même titre que leurs collègues EC.

Je rappelle à nouveau que les cours assurés par les uns et les autres sont les mêmes, ils appellent les mêmes exigences, la même qualité, et en IUT par exemple, avec la mise en place des BUT et le travail en mode projet, le travail en équipe s'est accru. Et les ES assurent 2 fois plus de ces cours que leurs collègues EC, ce qui a autant de valeur que la partie recherche et qui est bien concret et mesurable.

C'est à Paris, dans les bureaux qu'on fait des différences, mais sur le terrain, lorsqu'on travaille en équipe, pour faire corps et être performant, on ne peut pas se le permettre.

Et pourtant, les différences de traitement entre ES et EC se font sentir désormais dans les équipes et même ceux qui étaient les plus investis parmi les ES, je le vois, en font moins et on ne peut pas le leur reprocher vu comme ils sont récompensés. Et tout cela au détriment de nos jeunes et de l'ESR. Quand on a des personnels investis, on se débrouille pour valoriser leur travail et non pas de les humilier et leur donner l'envie de partir.

Nous demandons donc à nouveaux d'intégrer les ES au RIPEC et laisser tomber cette vieille PES, qui selon les dires de nos collègues du SNPTES verrait sa progression honteusement bloquée à 3500€ quand le RIPEC dont bénéficient les EC atteindrait quant à lui, en 2027, 6400€, pour la part statutaire, montant qui peut être doublé par la partie au mérite C3 !

Grâce au volet C3 du RIPEC les EC peuvent faire valoir leur investissement mais pas les ES, faire de telles différences entre les personnels, c'est purement scandaleux et nous contestons d'ailleurs ces injustices notamment devant le conseil d'état.

Nous demandons également de nouveau une véritable réflexion sur la place, l'avenir, des ES dans l'ESR avec la création d'un nouveau groupe de travail à ce sujet, groupe de travail qui a

été très incroyablement refusé ici au CNESER récemment suite aux votes. On peut se demander pourquoi. La solidarité entre corps est nécessaire quand on est confronté à des attaques contre l'ESR public sinon on risque d'en payer soi-même les conséquences.

Nous avons rendez-vous cet après-midi avec un conseiller ministériel et nous ne manquerons pas de lui poser toutes les questions nécessaires.

Nous souhaitons aussi que les Enseignants du supérieur, ne soient plus nommés ESAS, car enseignants du scolaire ne correspond pas à la réalité des faits, pourtant le ministère persiste à nous nommer ainsi, symbole d'un refus persistant d'intégration., et symbole de différenciation.

Nous essayons actuellement, pour tenter d'aider à sortir de l'aveuglement les décisionnaires du ministère, l'envoi d'un amendement au budget 2026, qui a été proposé aux députés de la commission des affaires culturelle et d'éducation, amendement en faveur d'un budget pour intégrer les ES au RIPEC et mettre fin à l'injustice qui a trop duré.

Je souhaiterais également intervenir au sujet de la mutuelle désormais obligatoire pour les fonctionnaires de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. La liberté fait partie des 3 valeurs chères à notre pays qui sont selon la devise : liberté, égalité, fraternité.

En tentant de faire croire que la mutuelle sera prise en charge à 50% par l'employeur ce qui est totalement faux, les collègues sont contraints et forcés de cotiser à la MGEN, ils reçoivent même des messages les obligeant à le faire sous peine de ne plus être protégés. Mais quelles méthodes ! On voit monter la colère sur nos réseaux.

La vérité c'est que l'employeur aidera mensuellement à hauteur de 37€ et quelques centimes d'euros ses fonctionnaires quelle que soit leur situation mais le reste à charge sera très important surtout pour les collègues qui ont des enfants et plus ils avancent dans les échelons, pouvant dépasser les 200 euros selon les options choisies et les situations personnelles.

On est bien loin de certaines mutuelles des grosses entreprises privées où les personnels, pour des sommes modiques demandées aux personnels, parfois une cinquantaine d'euros, voient l'intégralité de leur famille protégée !

Nous appelons donc l'Etat et le ministère à revoir sa copie sur tous ces points. Merci de votre attention.

Nicolas DOMERGUE (Elu Collectif 384 - CNESER)

QUELQUES REPONSES DU DIRECTEUR GENERAL OLIVIER GINEZ :

- Pas de problème de principe sur le sujet de la dénomination ESAS et le Ministre non plus.
- Pas de réaction ou de réponse concernant les autres points soulevés
- LPR réduite, ils essaient de sauver ce qu'ils peuvent sauver. (Il a dit cela en réponse aux autres syndicats qui s'inquiètent à juste titre d'une baisse des crédits promis pour financer la LPR, source notamment, je le rappelle, de financement pour le RIPEC accordé aux EC)